

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1685

4 juillet 2012

SOMMAIRE

ABC Nailstore Luxembourg s.à r.l.	80873	Athena Equity Trading S.à r.l.	80876
Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.	80864	Audiorent	80859
Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.	80864	Autogrill Europe Nord-Ouest S.A.	80865
ABF European Holdings & Co SNC	80875	Avantor Performance Materials Holdings S.A.	80872
ABF European Holdings & Co SNC	80873	Avery Dennison Finance Luxembourg II	80872
ABF European Holdings S.à r.l.	80875	Axius European CLO S.A.	80866
Accountis S.A.	80876	Bavaria SICAV-SIF	80878
AC Multiservices (Luxembourg) S.à r.l. ..	80864	Blue Water Holding S.A.	80834
Actech S.A.	80877	Bourbon Immobilière S.A.	80859
Actor General Partner S.à r.l.	80864	Capital Value	80865
Actor General Partner S.à r.l.	80865	Carmel Capital VII S.à r.l.	80863
AFG Luxembourg S.à r.l.	80877	C.B. Fleet Luxembourg	80880
AFG Luxembourg S.à r.l.	80878	Cibus S.à r.l.	80862
Afinis Communications S.A.	80865	Cinq.A. S.A.	80868
Agence d'Assurances Joël Simon S.à r.l.	80878	Comipar S.à r.l.	80859
AIMA SCI	80878	Entreprise Européenne de Montage Indus- triel	80874
Airvault S.A.	80878	Fiduciaire Esplanade S.à r.l.	80861
Aleamar Investments Corp. S.A.	80866	Fiduciaire Esplanade S.à r.l.	80861
Algoquest Team S.A.	80879	Fiduciaire Esplanade S.à r.l.	80862
Allfin International S.A.	80873	Finnist Real Estate S.à r.l.	80863
Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l.	80868	Imolux S.A.	80880
Ambiances Renovations S.à r.l.	80879	Innobike S.A.	80879
Amcon Finance S.à r.l.	80866	internetstores Holding S.à r.l.	80848
American-European Insurance Brokerage	80867	MRM Consulting S.A.	80873
Andmar s. à r.l.	80879	Muha HoldCo S.à r.l.	80867
Anglo American Finance Luxembourg ...	80866	Nilreb S.à r.l.	80848
Anhod	80858	Prepsa Traders S.A.	80863
Antinéum SA	80867	Société civile immobilière F.S.L.	80863
Aplodore Investments S.à r.l.	80867	UBS Luxembourg Financial Group AG ...	80858
Arakangas Sàrl	80880	UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	80862
ArcelorMittal China Holding (Luxem- bourg)	80862	Zolpan-Selco SA	80858

Blue Water Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.221.

In the year two thousand and twelve, on the eight of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "General Meeting") of the stock company (société anonyme) existing under the name of "Blue Water Holding S.A.", a société anonyme having its registered office 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register (registre de commerce et des sociétés) under number B 166.221 constituted by a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on 29 December 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C no 508 of 27 February 2012 (the "Company").

The meeting was opened by Me Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

Being in the chair, who appointed as secretary Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of an English version of the articles of association of the Company, which shall prevail in case of discrepancies with the French version;

2. Change of the nominal value of the existing shares from one hundred Euros (EUR 100.-) to ten Euros (EUR 10.-) so that the share capital, currently amounting to thirty two thousand Euros (EUR 32,000.-) shall be represented by three thousand two hundred (3,200) shares with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million eight hundred twenty thousand two hundred and ten Euro (EUR 9,820,210.-) in order to bring it from its current amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) divided into three thousand two hundred (3,200) shares with a nominal value of EUR 10.- each to an amount of nine million eight hundred fifty-two thousand two hundred and ten Euro (EUR 9,852,210);

4. Issuance of nine hundred eighty-two thousand and twenty-one (982,021) shares so as to raise the number of shares from 3,200 shares to nine hundred eighty-five thousand two hundred and twenty-one (985,221) shares with a nominal value of EUR 10.- each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase;

5. Subscription and full payment at nominal value of the new shares by the Subscriber, together with a total share premium of forty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 48.63), by a contribution in kind valued to nine million eight hundred twenty thousand two hundred and fifty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 9,820,258.63);

6. Restructuring of the share capital of the Company by creating four (4) different classes of shares, namely classes A, B, C and D, reclassifying the three thousand two hundred (3.200) existing shares into Class A shares and dividing the share capital as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class A shares	280,874
Class B shares	277,674
Class C shares	277,674
Class D shares	148,999
Total	<u>985,221</u>

7. Full restatement of the articles of association of the Company in order to, amongst others, determine the rights attached to each type of shares.

8. Miscellaneous.

- The sole shareholder represented at the meeting, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of his shares is shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, the member of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxy of the represented sole shareholder will also remain annexed to the present deed.

- As a result of the aforementioned attendance list, all the issued three hundred and twenty (320) shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to create an English version of the articles of association of the Company, which shall prevail in case of discrepancies with the French version.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to change the nominal value of the existing shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to ten Euro (EUR 10.-) so that the share capital, currently amounting to thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) shall be represented by three thousand two hundred (3,200) shares with a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nine million eight hundred twenty thousand two hundred and ten Euro (EUR 9,820,210.-) in order to bring it from its current amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) divided into three thousand two hundred (3,200) shares with a nominal value of EUR 10.- each to an amount of nine million eight hundred fifty-two thousand two hundred and ten Euro (EUR 9,852,210).

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue nine hundred eighty-two thousand and twenty-one (982,021) shares (the "New Shares") so as to raise the number of shares from 3,200 shares to nine hundred eighty-five thousand two hundred and twenty-one (985,221) shares with a nominal value of EUR 10.- each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Fifth resolution

The sole shareholder RESOLVES to accept the subscription for and full payment at nominal value together with a total share premium of forty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 48.63) of the newly issued shares by the following subscriber and their full payment through the following contribution, in the following amounts and proportions:

Subscription - Payment

The sole shareholder (the "Subscriber"), declares to subscribe for the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of two million three hundred thirty-two thousand six hundred and three (2,332,603) shares of the company S & B Industrial Minerals S.A, having its registered office 15, Andrea Metaxa Street, 14564 Kifissia, Greece, listed on the Athens Stock Exchange under ISIN number GRS228003000.

This contribution is being made for a value of nine million eight hundred twenty thousand two hundred and fifty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 9,820,258.63), nine million eight hundred twenty thousand two hundred and ten Euro (EUR 9,820,210.-) being affected to the share capital of the Company and forty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 48.63) to the share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on 7 May 2012 by the Subscriber that, as of the date of such certificate:

- the Subscriber is the full owner of the shares contributed,
- the shares contributed are fully paid-up,
- the Subscriber is solely entitled to the shares and possesses the power to dispose of the shares contributed;
- the shares contributed are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and the shares are not subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the shares be transferred to him;
- according to the laws of Greece and to the articles of association of S & B Industrial Minerals S.A, the shares are freely transferable;
- on 8 May 2012 the shares are worth at least EUR nine million eight hundred twenty thousand two hundred and fifty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 9,820,258.63), this estimation being based on a certificate issued by the Athens Stock Exchange.

The value of the shares to be contributed is of at least EUR nine million eight hundred twenty thousand two hundred and fifty-eight Euro and sixty-three cents (EUR 9,820,258.63), according to a valuation report of the board of directors of the Company dated 8 May 2012, issued in accordance with article 26-1 (3bis) of the law dated 10 August 1915, governing commercial companies. Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

Sixth resolution

The sole shareholder RESOLVES to restructure the share capital of the Company by creating four (4) different classes of shares, namely classes A, B, C and D, to reclassify the 3.200 existing shares into Class A shares and to divide the share capital as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class A shares	280,874
Class B shares	277,674
Class C shares	277,674
Class D shares	148,999
Total	<u>985,221</u>

Seventh resolution

In consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVES to fully restate the articles of association of the Company in order to, amongst others, determine the rights attached to each type of shares, as follows:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme, under the name of Blue Water Holding S.A.

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these articles of association, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

“Articles” means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

“Agreed Provision” means the amount to be allocated to a provision account as determined by the Board of Directors, acting reasonably, in order to ensure (i) the successful running of the business of the Company and, (ii) that sufficient funds are maintained according to the cycle of fund raising and consequent level of forecastable income and expenses of the Company;

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed Share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) the Agreed Provision, and (iii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + AP + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed Share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

AP = Agreed Provision

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

“Board of Directors” has the meaning as set forth in Article 9.1 of these Articles;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of Shares;

“Class A Shares” means the Shares of class A and “Class A Share” means any of them;

“Class B Shares” means the Shares of class B and “Class B Share” means any of them;

“Class C Shares” means the Shares of class C and “Class C Share” means any of them;

“Class D Shares” means the Shares of class D and “Class D Share” means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of Shares in issue at a given moment;

“Company” means the public limited liability company (société anonyme) governed by these Articles;

“Company Act” means the law dated 10th August, 1915, governing commercial companies, as amended from time to time;

“Director” means a member of the Board of Directors;

“Distributable Profits” means the Company’s profit available for distribution in accordance with the provisions of the Company Act.

“Financial Year” has the meaning as set forth in Article 12;

“First Classes of Shares” means, at a given moment, the class(es) Shares still in issue, other than the Last Class of Shares;

“General Shareholders’ Meeting” means any general meeting of the Shareholders of the Company;

“Interim Financial Statements” means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

“Last Class of Shares” means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

“Preferential Dividends” has the meaning as set forth in Article 15.3.1 of these Articles;

“Shares” means the Shares of any class and “Share” means any of them;

“Shareholders” means the holders of Shares of any class and “Shareholder” means any of them; and

“Statutory Distributable Profits” means the Company’s profit available for distribution in accordance with the provisions of the Company Act decreased by the Preferential Dividends;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the Board of Directors and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

4.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

5.2 If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.

Art. 6. Capital – Shares and Share certificates.

6.1. Capital

The Company’s corporate capital is fixed at EUR 9,852,210.- (nine million eight hundred fifty-two thousand two hundred and ten Euros) represented by 985,221 (nine hundred eighty-five thousand two hundred and twenty one) Shares divided into:

- a) 280,874 Class A Shares
- b) 277,674 Class B Shares
- c) 277,674 Class C Shares
- d) 148,999 Class D Shares

with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. Shares

6.2.1 The Shares shall be bearer or in registered form at the Shareholders’ choice.

6.2.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

6.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholders. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the Share to the Company, duly endorsed to the transferee.

6.3 - Repurchase of Shares

6.3.1 The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Company Act.

6.3.2 Furthermore, the Company shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or of all the Shareholders to be casted at a General Shareholders' Meeting, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date"). In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class D Shares
- (ii) Class C Shares;
- (iii) Class B Shares;
- (iii) Class A Shares.

6.3.3 In the event of a reduction of the subscribed Share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.3.4 The Repurchase Price shall automatically become payable on Repurchase Date.

6.3.5 Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of Directors shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the Share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 7. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 17 hereof.

Art. 8. Meetings of shareholders - General.

8.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

8.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

8.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

8.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.5. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

8.6. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Board of directors.

9.1. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not to be Shareholders of the Company. As long as the Company has only one Shareholder, one sole director can exercise alone the powers devolved to the Board of Directors.

9.2. The Directors shall be appointed at the annual general Shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

9.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

9.4. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

10.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

10.2. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two Directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), or by fax to the domicile of the Directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by fax shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

10.6. In the event that any Director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such Directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of Directors to the next succeeding meeting of Shareholders subject to the responsibility of the Board of Directors.

10.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

10.8. The discussions of the Board of Directors shall be conducted in the English language.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

11.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman if appointed (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary and recorded in the corporate book of the Company.

11.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

Art. 12. Powers of the board.

12.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2. The Board of Directors may delegate, with prior consent of the general meeting of Shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors who shall be called the managing Director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 13. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two Directors of the Company, by the single signature of the managing Director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 14. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

Art. 15. Appropriation of profits.

15.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

15.2 – Legal Reserve

An amount equal to Five per cent (5%) of the net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law, until and as long as this reserve amounts to Ten per cent (10%) of the Company's Share capital.

15.3 – Dividends

15.3.1 Preferential Dividend

Thereafter, without prejudice to the provisions Article 6.3 and of last Paragraph of Article 15.3.2 of these Articles, each Share belonging to the First Classes of Shares shall be entitled to a preferential dividend corresponding to Zero point Five per cent (0.5 %) of its nominal value (the “Preferential Dividends”), payable by fully closed Financial Year, for the first Financial Year pro rata temporis and for the last time for the Financial Year ended before the putting into liquidation of the Company.

15.3.2 Other Dividends

Should the whole Last (outstanding) Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class D Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 6.3 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding Last (outstanding) Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class C Shares).

Without prejudice to Article 6.3 of these Articles and provided that all Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares each Share belonging to the Last Class of Shares shall be pari passu entitled to a dividend corresponding to the Statutory Distributable Profits.

In the event not all the Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares upon declaration of a dividend, all the Shares, without regard to the class they belong to, shall be pari passu entitled to a dividend corresponding to One Hundred per cent (100%) of the Distributable Profits.

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

16.2 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

16.3. The liquidator shall apply and distribute the liquidation proceeds in the following order of priority:

16.3.1. first to pay all creditors of the Company in the order of priority, unless otherwise required by law;

16.3.2. second to pay all expenses of liquidation;

16.3.3. third, the par value and issue premium (if any) with respect to the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares shall respectively be paid, pari passu, to the holders of Class A Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares and the holders of Class D Shares;

16.3.4. fourth any outstanding liquidation surplus shall be distributed to the Shareholders applying, mutatis mutandis, Articles 6.3 and 15.3.

Art. 17. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 19. Annual general meeting of Shareholders.

19.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 18th day of the month June, at 11 A.M.

19.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

19.3 Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 20. Sole shareholder. A sole Shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of the Shareholders.

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year (the “Financial Year”).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand two hundred euro (€ 5,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme existant sous la dénomination «Blue Water Holding S.A.» une société anonyme ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 166.221, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri BECK, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 508 du 27 Février 2012 (ci-après la «Société»).

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Me Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Désignant comme secrétaire Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Me Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

1. Création d'une version Anglaise des statuts de la Société qui prévaudra en cas de discordance avec la version Française;

2. Modification de la valeur nominale des actions existantes de cent Euros (EUR 100.-) à dix Euros (EUR 10.-) de sorte que le capital social, s'élevant actuellement à trente-deux mille Euros (EUR 32.000.-) sera représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions huit cent vingt mille deux cent dix Euros (EUR 9.820.210.-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000.-), divisé en trois mille deux cents (3.200.-) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.) chacune à un montant de neuf millions huit cent cinquante-deux mille deux cent dix Euros (EUR 9,852,210.-);

4. Emission de neuf cent quatre-vingt deux mille vingt-et-une (982,021) actions nouvelles actions afin de porter le nombre d'actions de trois mille deux cents (3.200) actions à neuf cent quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-et-une (985,221) actions avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes depuis le jour de la décision de l'Actionnaire Unique décidant de l'augmentation de capital proposée;

5. Souscription et libération intégrale de la valeur nominale des nouvelles actions par le souscripteur, ensemble avec une prime d'émission de quarante-huit Euros et soixante-trois cents (EUR 48,63) par un apport en nature évalué à neuf millions huit cent vingt mille deux cent cinquante-huit Euros et soixante-trois cents (EUR 9,820,258.63);

6. Restructuration de capital social de la Société par la création de quatre (4) différentes classes d'actions, étant les classes A, B, C et D, reclassifiant les trois mille deux cents (3.200) actions existantes en classe d'actions A et divisant le capital social comme suit:

Classe d'actions	Nombre d'actions
Classe d'actions A	280,874
Classe d'actions B	277,674
Classe d'actions C	277,674
Classe d'actions D	148,999
Total	<u>985,221</u>

7. Refonte totale des statuts de la Société afin de, entre autre, déterminer les droits attachés à chaque type d'actions.

8. Divers

- Que l'actionnaire unique représenté à la réunion, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre de ses actions est repris en une liste de présence, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal. La procuration de l'actionnaire unique représenté restera annexée au présent procès-verbal.

- Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les trois cent vingt (320) actions émises, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'actionnaire unique, l'Actionnaire Unique pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de créer une version Anglaise des statuts de la Société, qui prévaudra en cas de discordance avec la version Française.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de changer la valeur nominale des actions existantes de cent Euros (EUR 100.-) à dix Euros (EUR 10.-), de sorte que le capital social, s'élevant actuellement à trente-deux mille Euros (EUR 32.000.-) sera représenté par trois mille deux cent (3.200.-) actions avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions huit cent vingt mille deux cent dix Euros (EUR 9.820.210.-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000.-), divisé en trois mille deux cents (3.200.-) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune à un montant de neuf millions huit cent cinquante-deux mille deux cent dix Euros (EUR 9,852,210.-).

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'émettre quatre-vingt deux mille vingt-et-une (982,021) actions nouvelles (les «Nouvelles Actions») afin de porter le nombre d'actions de trois mille deux cents (3.200) actions à neuf cent quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-et-une (985,221) actions avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes depuis le jour de la décision de l'Actionnaire Unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'accepter la souscription et l'intégrale libération à la valeur nominale ensemble avec une prime d'émission quarante-huit Euros et soixante-trois cents (EUR 48,63) des Nouvelles Actions émises par le souscripteur suivant et leur entière libération par l'apport suivant, dans les montants et proportions suivants:

Subscription – Paiment

L'actionnaire unique (le «Souscripteur») déclare souscrire les Nouvelles Actions et les avoir intégralement libérées par un apport en nature consistant en deux millions trois cent trente deux mille six cent trois (2.332.603) actions, de la société S & B Industrial Minerals S.A., ayant son siège social au 15, rue Andrea Metaxa, 14564 Kifissia, Grèce, cotée sur la Bourse d'Athènes sous le numéro ISIN GRS228003000.

Cet apport étant fait pour une valeur de neuf millions huit cent vingt mille deux cent cinquante-huit Euros et soixante-trois cents (EUR 9,820,258.63), dont neuf millions huit cent vingt mille deux cent dix Euros (EUR 9.820.210.-) affecté au capital social de la Société et quarante-huit Euros et soixante-trois cents (EUR 48,63) affecté au compte prime d'émission.

Il résulte d'un certificat émis le 8 Mai 2012 par la Souscripteur que, à la date dudit certificat que:

- la Souscripteur est le plein propriétaire des actions apportées;
- les actions apportées sont entièrement libérées;
- la Souscripteur est le seul autorisé aux actions et à avoir le pouvoir de disposer des actions apportées;
- les actions apportées ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit de grever aucun gage ou usufruit sur les actions et que les actions ne sont sujettes à aucune sûreté accessoire;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit par lequel aucune personne n'est autorisé à demander que les actions lui soient transférées;
- en application des lois de la République Grecque et des statuts de S & B Industrial Mineral S.A., les actions sont librement transférables;
- le 07 Mai 2012 les actions sont d'une valeur au moins égale à neuf millions huit cent vingt mille deux cent cinquante-huit Euros et soixante-trois cents (EUR 9,820,258.63) cette évaluation étant basée sur un certificat émis par la Bourse d'Athènes.

La valeur des actions à apporter est au moins égale à neuf millions huit cent vingt mille deux cent cinquante-huit Euros et soixante-trois cents (EUR 9,820,258.63) en application du rapport d'évaluation du conseil d'administration de la Société daté du 8 Mai 2012, émis en application de l'article 26-1 (3bis) de la loi du 10 Août 1915, régissant les sociétés commerciales. Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement simultané auprès de l'administration de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de restructurer le capital social de la Société par la création de quatre (4) classes d'actions différentes, étant les classes A, B, C et D, de reclassifier les trois mille deux cents (3.200.-) actions existantes en actions de classe A et de diviser le capital social comme suit:

Classe d'actions	Nombre d'actions
Classe d'actions A	280,874
Classe d'actions B	277,674
Classe d'actions C	277,674

Classe d'actions D	148,999
Total	985,221

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique DECIDE de refondre totalement les statuts de la Société en vue de, entre autre, déterminer les droits attachés à chaque type d'actions, comme suit:

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite deviennent propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Blue Water Holding S.A.

Art. 2. Définitions. En sus des autres termes définis dans d'autres clauses des présents statuts, les mots et termes suivants auront les significations suivantes lorsqu'ils seront écrits en lettre capitales:

«Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés au fil du temps;

«Provision Conventionnelle» signifie le montant à allouer à un compte de provision tel que déterminé par le conseil d'administration, agissant raisonnablement, afin de s'assurer (i) de l'exploitation prospère de la Société et (ii) que des fonds suffisants soient maintenus sur ledit compte selon le cycle de levée de fonds et du niveau conséquent des revenus et dépenses prévisibles de la Société.

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe d'actions à racheter / annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), (ii) la Provision Conventionnelle (iii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe d'actions à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

AP = la Provision Conventionnelle

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts.

«Conseil d'administration» a la signification telle que déterminée à l'Article 9.1 des Statuts;

«Valeur d'Annulation par Action» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe d'actions à racheter et annuler par le nombre d'Actions en circulation dans ladite classe d'Actions;

«Actions de Classe A» signifie les Actions de classe A et «Actions de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions de Classe B» signifie les Actions de classe B et «Actions de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions de Classe C» signifie les Actions de classe C et «Actions de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Actions de Classe D» signifie les Actions de classe D et «Actions de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe d'Actions» signifie collectivement toute les classes d'Actions en circulation à un moment donné;

«Société» signifie la société anonyme régie par les présents Statuts;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Administrateur» signifie un membre du Conseil d'Administration;

«Bénéfices Distribuables» signifie les bénéfices disponibles de la Société pour une distribution en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

«Exercice Social» a la signification telle que décrite à l'Article 12;

«Première(s) Classe(s) d'Actions» signifie, à un moment donné, le(s) classe(s) d'Actions encore en circulation, autre que la Dernière Classe d'Actions;

«Assemblée Générale des Actionnaires» signifie toute assemblée générale des Actionnaires de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intermédiaire, le compte de profits et pertes intermédiaires et les notes aux comptes intermédiaires de la Société.

«Dernière Classe d'Actions» signifie la dernière Classe d'Actions en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Dividendes Préférentiels» à la signification prescrite à l'article 13.3.1 des présents statuts;

«Actions» signifie les Actions de chaque classe et «Action» signifie chacune d'entre elle;

«Actionnaires» signifie les porteurs d'Actions de quelque classe et «Actionnaire» signifie chacun d'entre eux;

«Bénéfices Distribuables Statutaires» signifie le bénéfice disponible de la Société pour une distribution en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales diminuée des Dividendes Préférentiels.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil d'Administration pris et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe d'Actions concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

4.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

4.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

5.2 Lorsque le conseil d'administration considère que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 6. Capital – Actions et Certificats d'actions.

6.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à neuf millions huit cent cinquante-deux mille deux cent dix Euros (EUR 9,852,210.-) divisé en neuf cent quatre-vingt cinq mille deux cent vingt-et-une (985,221) actions:

- a) 280,874 Actions de Classe A;
- b) 277,674 Actions de Classe B;
- c) 277,674 Actions de Classe C;
- d) 148,999 Actions de Classe D;

ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2. Actions

6.2.1 Les actions seront au porteur ou nominatives, au gré de l'actionnaire.

6.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des Actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

6.2.3 Des certificats prouvant ladite inscription seront délivrés aux Actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

6.3 - Rachat d'Actions

6.3.1 La Société peut racheter ses Actions conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.3.2 En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de l'accord préalable de l'Actionnaire unique ou de tous les Actionnaires réunis en Assemblée Générale des Actionnaires, à racheter la totalité de la Dernière Classe d'Actions à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre exact d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat»). Dans le cas du rachat et de l'annulation d'une entière Classe d'Actions, ce rachat et cette annulation d'Actions se fera dans l'ordre suivant:

- (i) classe d'Actions D;
- (ii) classe d'Actions C;
- (iii) classe d'Actions B;
- (iv) classe d'Actions A.

6.3.3 Dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société par un rachat et une annulation d'une entière Classe d'Actions (dans l'ordre repris ci-dessus), le détenteur de chacune desdites Classes d'Actions a droit (proportionnellement à sa participation dans ladite Classe d'Actions) à une telle part de la Valeur d'Annulation par Actions telle que déterminée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires relativement à la Classe d'Actions à racheter, et les détenteurs d'Actions de la Classe rachetée et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la Classe d'Actions concernée détenues par eux et annulées.

6.3.4 Le Prix de Rachat deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

6.3.5 Immédiatement après le paiement de la Valeur d'Annulation par Action, le Conseil d'Administration convoquera une Assemblée Générale des Actionnaires en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 7. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 17 ci-après.

Art. 8. Assemblées des actionnaires - Général.

8.1. Chaque Assemblée des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'Assemblée Générale des Actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

8.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

8.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

8.5. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des Actionnaires.

8.6. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société ne compte qu'un seul Actionnaire, un Administrateur unique peut exercer les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

9.2. Les Administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

9.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires.

9.4. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires. La Société pourra rembourser aux Administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration.

Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration.

10.1. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

10.2. Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des Administrateurs au moins dix (10) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira

que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

10.6. Dans le cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil d'Administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le Conseil d'Administration devra rendre compte de l'intérêt de cet Administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des Actionnaires sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.8. Les débats du Conseil d'Administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration.

11.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.

12.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

12.2. Le Conseil d'Administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des Actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil d'Administration, qui sera appelé Administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être Administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, par la signature unique de l'Administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 14. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

15.2 - Réserve Légale

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera alloué pour la constitution d'un fonds de réserve requis par la Loi sur les Sociétés Commerciales, jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.3 – Dividendes

15.3.1 Dividende Préférentiel

Ensuite, sans préjudice de l'Article 6.3 et du dernier paragraphe de l'Article 15.3.2 des présents Statuts, chaque Action appartenant aux Premières Classes d'Actions aura droit à un dividende préférentiel correspondant à zéro virgule cin-

quante pour cent (0.50%) de sa valeur nominale (les «Dividendes Préférentiels»), payable à la clôture complète de l'Exercice Social, pour le premier exercice pro rata temporis et pour la dernière fois pour l'Exercice Social prenant fin avant la mise en liquidation de la Société.

13.3.2 Autres Dividendes

Lorsque la dernière Classe d'Actions (restante) entière (par ordre alphabétique, e.g. initialement la Classe d'Actions D) aura été rachetée et annulée en application de l'article 6.3. ci-dessus au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes sera alors alloué à la Dernière Classe d'Actions précédente dans l'ordre alphabétique inversé (e.g. initialement la Classe d'Actions C).

Ensuite, sans préjudice de l'Article 6.3 des présents Statuts et à condition que tous les Actionnaires détiennent au moins Une (1) Actions dans la Dernière Classe d'Actions, chaque Action appartenant à la Dernière Classe d'Actions sera pari passu autorisée à recevoir un dividende correspondant aux Profits Statutaires Distribuables.

Dans le cas où une partie seulement des Actionnaires détient au moins une (1) Actions dans la Dernière Classe d'Actions au moment d'une déclaration de dividende, toutes les Actions, sans tenir compte de la classe à laquelle elles appartiennent, seront pari passu autorisées à recevoir un dividende correspondant à cent pour cent (100%) des Profits Distribuables.

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

16.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

16.3 Le liquidateur appliquera et distribuera les revenus de liquidations dans l'ordre de priorité suivant:

16.3.1 premièrement de payer tous les créanciers de la Société dans l'ordre de priorité, a moins qu'il n'en soit prévu autrement par la loi;

16.3.2 deuxièmement de payer tous les frais de la liquidation;

16.3.3 troisièmement, la valeur nominale et la prime d'émission (si tel est le cas) relative au Classe d'Actions A, Classe d'Actions B, Classe d'Actions C, Classe d'Actions D qui seront payées respectivement, pari passu, aux détenteurs d'Actions de classe A, aux détenteurs d'Actions de classe B, aux détenteurs d'Actions de classe C et aux détenteurs d'Actions de classe D;

16.3.4 quatrièmement, tout surplus de liquidation restant sera distribué aux Actionnaires auquel il s'appliquera, mutatis mutandis, les articles 6.3. et 15.3.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés aux présents Statuts seront régis la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

19.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 18^{ème} jour du mois de Juin à 11 heures.

19.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

19.3 D'autres assemblées des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues au lieu et place tels que spécifié dans les convocations respectives des assemblées. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 20. Actionnaire unique. Un Actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et se termine le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ cinq mille deux cents euros (€ 5.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Maîtrejean, Antonescu, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012065311/778.

(120093226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**internetstores Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nilreb S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 167.959.

In the year two thousand and twelve, on the ninth of May,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Expansion Capital II Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 45929,

represented by Eamonn MCDONALD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 May 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Expansion Capital II Limited", prenamed, is the sole participant of "Nilreb S.à r.l." a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on March 20, 2012, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.959, not yet published in the Memorial C.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR.- 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) parts of one Euro (EUR.-1) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to change the nominal value of the parts of the company so as to fix it at one Cent (EUR 0.01) and subsequent increase the number of the current parts from twelve thousand five hundred (12,500) to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) to the sole participant.

Second resolution

The sole participant decides to create ten (10) new classes of shares, namely class A parts, class B parts, class C parts, class D parts, class E parts, class F parts, class G parts, class H parts, class I parts and class J parts, each part having a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

The sole participant decides that the financial rights attached to the new classes of parts and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Third resolution

The sole participant decides to convert the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) into one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H parts, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I parts and one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J parts.

Fourth resolution

The sole participant decides to increase the capital of the company by an amount of ninety-one thousand Euro (EUR.- 91,000) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR.- 12,500) to one hundred three

thousand five hundred Euro (EUR.- 103,500) by the creation and the issue of nine hundred and ten thousand (910,000) class A parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class B parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class C parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class D parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class E parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class F parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class G parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class H parts and nine hundred and ten thousand (910,000) class I parts and nine hundred and ten thousand (910,000) class J parts of a nominal value of one Cent (EUR. 0.01) each, being nine million one hundred thousand (9,100,000) new parts in total.

Subscription and Paying up

The nine hundred and ten thousand (910,000) class A parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class B parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class C parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class D parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class E parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class F parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class G parts, nine hundred and ten thousand (910,000) class H parts and nine hundred and ten thousand (910,000) class I parts and nine hundred and ten thousand (910,000) class J parts with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with a total issue premium of nine million nine thousand Euro (EUR.- 9,009,000) have been subscribed and fully paid in by EQT Expansion Capital II Limited prenamed, here represented as aforementioned, as follows:

- by a contribution in kind of claims held by the aforementioned sole participant against the Company in the aggregate amount of four hundred thousand Euro (EUR.- 400,000) (the “Contribution in Kind”).

Proof of the existence and value of the Contribution in Kind in the aggregate amount of four hundred thousand Euro (EUR.- 400,000) has been given by delivery of a board of managers’ certificate. The certificate shall be signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

- by a contribution in cash in the amount of eight million seven hundred thousand Euro (EUR.- 8,700,000) so that the amount of eight million seven hundred thousand Euro (EUR.- 8,700,000) is at the disposal of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at one hundred three thousand five hundred Euro (EUR.- 103,500) divided into:

- one million thirty-five thousand (1,035,000) class A parts,
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class B parts,
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class C parts,
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class D parts,
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class E parts,
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class F parts,
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class G parts,
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class H parts,
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class I parts, and
 - one million thirty-five thousand (1,035,000) class J parts
- each part with a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

The parts of class A to class J are hereinafter referred to as the “Preference Parts”. Any reference made hereinafter to a “part” or to “parts” shall be construed as a reference to any or all of the above class of parts depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “participant” or to “participants”.

Each class of parts will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each part is entitled to one (1) vote at any general meeting of participant(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participant(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of parts including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es).

Each class of Preference Parts gives right to the holder(s) thereof pro-rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to the Articles.

In the event of reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Preference Parts, the holder(s) of parts of the repurchased and cancelled class(es) of Preference Parts shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Part for each part of the relevant class(es) held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the parts of the relevant class, the Cancellation Value Per Part will become due and payable by the Company.

In the event of a class of Preference Parts has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holder(s) of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year ending after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of

Preference Parts not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled expressed as a positive but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive so, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) iii) any accrued cumulative preferential dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Preference Parts pursuant to article 13 of the Articles except for the cumulative preferential dividend allocated to the class(es) of Preference Parts to be redeemed in accordance with the present article and iv) any amount as determined by the sole manager or the board of managers as applicable so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D + M)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

D = any cumulative preferential dividend to which is entitled the holder(s) of the Preference Parts pursuant to article 13 of the Articles except for the cumulative preferential dividend allocated to the class(es) of Preference Parts to be redeemed in accordance with the present article.

M = any amount as determined by the sole manager or the board of managers as applicable.

- "Available Cash" shall mean all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe) and less any amount of cash as determined by the sole manager or the board of managers as applicable.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount equal to the Available Cash relating to the relevant Class Period (or New Period) provided that the Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe).

- "Cancellation Value per Part" shall mean the Cancellation Amount divided by the number of Preference Parts in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled.

- "Class A Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class A parts;

- "Class B Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class B parts;

- "Class C Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class C parts;

- "Class D Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class D parts;

- "Class E Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class E parts;

- "Class F Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class F parts;

- "Class G Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class G parts;

- "Class H Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class H parts;

- "Class I Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class I parts;

- "Class J Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class J parts;

- "Class A Period" shall mean the period for class A parts, which is the period starting on January 1, 2012 and ending on the Interim Account Date for the Class A Interim Accounts.

- “Class B Period” shall mean the period for class B parts, which is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B Interim Accounts.
 - “Class C Period” shall mean the period for class C parts, which is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C Interim Accounts.
 - “Class D Period” shall mean the period for class D parts, which is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D Interim Accounts.
 - “Class E Period” shall mean the period for class E parts, which is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E Interim Accounts.
 - “Class F Period” shall mean the period for class F parts, which is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F Interim Accounts.
 - “Class G Period” shall mean the period for class G parts, which is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G Interim Accounts.
 - “Class H Period” shall mean the period for class H parts, which is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H Interim Accounts.
 - “Class I Period” shall mean the period for class I parts, which is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I Interim Accounts.
 - “Class J Period” shall mean the period for class J parts, which is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J Interim Accounts.
 - “Class Period” shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.
- For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.
- “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
 - “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Parts, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year ending after the start date of the relevant period.”

Sixth resolution

The sole participant decides to amend article 13 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 13.** Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriate for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Any dividend shall be allocated and paid in the following order:

1. the holder(s) of the class A parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.10% of the nominal value of the class A parts;
2. the holder(s) of the class B parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.15% of the nominal value of the class B parts;
3. the holder(s) of the class C parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.20% of the nominal value of the class C parts;
4. the holder(s) of the class D parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.25% of the nominal value of the class D parts;
5. the holder(s) of the class E parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.30% of the nominal value of the class E parts;
6. the holder(s) of the class F parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.35% of the nominal value of the class F parts;
7. the holder(s) of the class G parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.40% of the nominal value of the class G parts;
8. the holder(s) of the class H parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.45% of the nominal value of the class H parts;
9. the holder(s) of the class I parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.50% of the nominal value of the class I parts;

10. the holder(s) of the class J parts shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.55% of the nominal value of the class J parts.

The balance, if any, shall remain at the disposal of the general meeting of participants.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a part during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such part, shall be forfeited by the holder of such part, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of parts.

The share premium may be distributed to the participants upon decision of a general meeting of participant(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of participant(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.”

Seventh resolution

The sole participant decides to amend the second paragraph of article 14 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation and of any outstanding cumulative preferential dividends, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.”

Eighth resolution

The sole participant decides that out of the share premium in the amount of nine million nine thousand Euro (EUR.-9,009,000), ten thousand three hundred and fifty Euro (EUR.-10,350) will be allocated to the legal reserve of the Company.

Ninth resolution

The general meeting resolves to change the name of the company from “Nilreb S.à r.l.” to “internetstores Holding S.à r.l.”.

Tenth resolution

The general meeting resolves to amend article 2 of the articles of association of the company to read as follows:

“ **Art. 2.** The name of the Company is “internetstores Holding S.à r.l.””.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand euro (€ 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L’an deux mille douze, le neuf mai

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Expansion Capital II Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Eamonn MCDONALD, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2012.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que «EQT Expansion Capital II Limited», préqualifiée, est le seul associé de "Nilreb S.à r.l", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 20 mars 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.959 non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euro (12.500.- EUR) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'un Euro (1.- EUR).

3) Après ce qui a été exposé, l'associé nommé ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de la réunion:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la société, de manière à la fixer à un Centime (0,01.- EUR), et d'augmenter subséquemment le nombre des parts sociales existantes de douze mille cinq cent (12.500) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) d'une valeur nominale d'un Centime (0,01.- EUR) pour l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Centime (0,01.- EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la société tels que modifiés ci-dessous.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Centime (0,01.- EUR) en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I, et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-onze mille Euros (91.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (12.500.- EUR) à cent trois mille cinq cent Euros (103.500.- EUR) par la création et l'émission de neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie A, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie B, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie C, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie D, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie E, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie F, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie G, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie H, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie I et neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'un Centime (0,01.- EUR) chacune, faisant un total de neuf million cent mille (9.100.000) nouvelles parts sociales.

Souscription

Sur ce, EQT Expansion Capital II Limited, préqualifiée, représentée comme précité, a déclaré souscrire à neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie A, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie B, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie C, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie D, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie E, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie F, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie G, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie H, neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie I et neuf cent dix mille (910.000) parts sociales de catégorie J d'une valeur

nominale d'un Centime (0,01.- EUR) chacune avec une prime d'émission totale de neuf million neuf mille Euros (9.009.000.- EUR) comme suit:

- par un apport en nature d'une créance détenue par ledit associé unique contre la Société, à concurrence d'un montant de quatre cent mille Euros (400.000 EUR) (l'«Apport en Nature»).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature d'un montant global de quatre cent mille Euros (400.000.- EUR) a été fournie par la délivrance d'un certificat du conseil de gérance. Le certificat sera signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire et restera annexé au présent acte, pour être enregistré avec lui.

- par un apport en numéraire d'un montant de huit million sept cent mille Euros (8.700.000.- EUR), de sorte que le montant de huit millions sept cent mille Euros (8.700.000.- EUR) est à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à cent trois mille cinq cent Euros (103.500.EUR) représenté par:

- un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie A,
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie B,
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie C,
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie D,
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie E,
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie F,
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie G,
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie H,
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie I, et
 - un million trente-cinq mille (1.035.000) parts sociales de catégorie J,
- chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Centime (0,01.- EUR).

Les parts sociales de catégorie A à catégorie J sont ci-après désignées comme étant les "Parts Sociales Préférentielles". Toute référence faite ci-après à une "part sociale" ou aux "parts sociales" sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, en fonction du contexte et si applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un "associé" ou aux "associés".

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la (les) catégorie(s) de parts sociales concernée(s).

Chaque catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit à leur(s) détenteur(s), au pro-rata de leur participation dans cette(ces) classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, en cas de rachat de cette(ces) classe(s), au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour la Période de Catégorie à laquelle la catégorie se rattache selon ces Statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégories(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales Préférentielles rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

Au moment du rachat et l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Dans l'hypothèse où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période de Catégorie concernée, le(s) détenteur(s) de cette catégorie seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles, sous réserve que s'il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour cette catégorie, la Période de Catégorie pour cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivante la Période de Catégorie J et les catégories de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées au cours de leurs respectives Périodes de Catégories viendront dans l'ordre des catégories A à J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

Dans le cadre de ces Statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories de Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celle-ci réduite par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive et (ii) toute somme affectée aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, double comptage), et (iii) de tous dividendes privilégiés récupérables échus auquel a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles selon l'article 13 des Statuts à l'exception du dividende privilégié récupérable alloué à la (les) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée(s) conformément au présent article et iv) tout montant tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+D+M)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

B = toute réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport aux relatives aux Parts Sociales Préférentielles devant être annulées.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positives

RL = toute somme devant être allouée dans une réserve conformément à la Loi et aux Statuts.

D = tous dividendes privilégiés récupérables échus auquel a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles selon l'article 13 des Statuts à l'exception du dividende privilégié récupérable alloué à la (les) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée(s) conformément au présent article.

M = tout montant tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant.

- «Espèces Disponibles» désigne toutes les espèces détenues par la Société (excepté l'argent sur les dépôts à terme avec une échéance supérieure à six (6) mois), tous instruments du marché monétaire immédiatement négociables, les obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du conseil de gérance seront payés à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable à moins de six (6) mois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou de la Nouvelle Période, le cas échéant) et moins tout montant en espèces déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance.

- «Montant d'Annulation» désigne un montant égal aux Espèces Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période) dans la mesure où le Montant d'Annulation ne peut pas être plus élevé que le Montant Disponible en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou de la Nouvelle Période, le cas échéant).

- «Valeur d'Annulation par Part» désigne le Montant d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la(les) catégories(s) devant être rachetées et annulées.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie A» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie A.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie B» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie B.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie C» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie C.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie D» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie D.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie E» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie E.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie F» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie F.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie G» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie G.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie H» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie H.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie I» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie I.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie J» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie J.

- «Période de Catégorie A» désigne la période pour les parts sociales de catégorie A, qui est la période qui commence le 1^{er} janvier 2012 et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie A.

- «Période de Catégorie B» désigne la période pour les parts sociales de Catégorie B, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie A et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie B.

- «Période de Catégorie C» désigne la période pour les parts sociales de catégorie C, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie B et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie C.

- «Période de Catégorie D» désigne la période pour les parts sociales de catégorie D, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie C et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie D.

- «Période de Catégorie E» désigne la période pour les parts sociales de catégorie E, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie D et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie E.

- «Période de Catégorie F» désigne la période pour les parts sociales de catégorie F, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie E et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie F.

- «Période de Catégorie G» désigne la période pour les parts sociales de catégorie G, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie F et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie G.

- «Période de Catégorie H» désigne la période pour les parts sociales de catégorie H, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie G et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie H.

- «Période de Catégorie I» désigne la période pour les parts sociales de catégorie I, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie H et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie I.

- «Période de Catégorie J» désigne la période pour les parts sociales de catégorie I, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie H et se termine à la Date de Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie J.

- «Période de Catégorie» désigne chacune des Périodes de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et la Période de Catégorie J.

Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date des Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie de cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de première année après la date de début de la Période de Catégorie.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée, à condition que cette date ne soit pas après le dernier jour du troisième mois suivant la première année qui se termine après la date de début de la période concernée.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ledit prélèvement cessant d'être obligatoire dès que le montant de ce fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais ce montant devra être reconstitué entièrement chaque fois que, quelque soit la raison, le fonds de réserve aura été entamé.

Tout dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

1. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie A aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,10 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A;
2. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie B aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,15 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B;
3. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie C aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,20 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C;
4. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie D aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,25 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D;

5. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie E aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,30 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E;

6. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie F aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F;

7. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie G aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,40 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G;

8. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie H aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,45 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H;

9. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie I aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,50 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I;

10. le(s) détenteur(s) des parts sociales de catégorie J aura (ont) droit à un dividende privilégié récupérable égal à 0,55 % de la valeur nominale des parts sociales de catégorie J.

Le solde, le cas échéant, restera à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés aux lieu et heure déterminés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq

(5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et sera retourné à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et détenus par la Société pour le compte de leurs détenteurs.

La prime d'émission pourra être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale de(s) l'associé(s) conformément aux dispositions détaillées ci-après. L'assemblée générale de(s) l'associé(s) peut décider d'allouer un montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, et de tous dividendes privilégiés récupérables non encore payés servira au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.»

Huitième résolution

L'associé unique décide que, de la prime d'émission de neuf million neuf mille Euro (9.009.000.- EUR), dix mille trois cent cinquante Euros (10.350.- EUR) seront alloués à la réserve légale de la société.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "NILREB S.à r.l." à "internetstores Holding S.à r.l".

Dixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est "internetstores Holding S.à r.l." »

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinq mille euros (€ 5.000,-)

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012065664/552.

(120093105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

UBS Luxembourg Financial Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.852.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 mai 2012 que:

Daniel Beck, né le 3 janvier 1960 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2012 et pour une période expirant immédiatement après la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur le rapport annuel de la société qui se tiendra en 2013.

Christian Borner, né le 6 novembre 1973 à Rickenbach, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2012 et pour une période expirant immédiatement après la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur le rapport annuel de la société qui se tiendra en 2013.

Holger Pfeiffer, né le 20 juin 1967 à Dillenburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2012 et pour une période expirant immédiatement après la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur le rapport annuel de la société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Luxembourg Financial Group AG

Référence de publication: 2012067241/23.

(120094620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.420.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société statutairement en date du 8 juin 2012 à 15.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012066556/14.

(120094259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Anhod, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.625.

—
Monsieur Hugues Ousteau a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la société ANHOD SA-26 boulevard Royal-L2449 Luxembourg (RC B0145625) le 30 décembre 2011.

Toulouse le 19 avril 2012.

Hugues Ousteau.

Référence de publication: 2012066588/10.

(120093587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Bourbon Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 6.400.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2012

Nominations

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateur et du Commissaire aux Comptes prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Sont élus comme Administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013:

- Monsieur Jean-Claude FINCK, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Michel BIREL, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Madame Françoise THOMA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé comme Commissaire aux Comptes pour la durée d'un an, jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013, Madame Doris ENGEL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012067361/21.

(120096129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Comipar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.868.

Monsieur Hugues Ousteau a démissionné de sa fonction de Gérant Technique de la société COMIPAR SARL-28B Route d'Arlon - L-1140 Luxembourg (RC B0115868) le 14 mars 2011.

Toulouse le 19 avril 2012

Hugues Ousteau.

Référence de publication: 2012066592/10.

(120093588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Audiorent, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 46, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg F 9.174.

—
STATUTS

il est constitué par les présents une association sans but lucratif conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928.

I.) Dénomination, Sièges, Durée, But

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination AUDIORENT.

Art. 2. Son siège est fixé à Wasserbillig à l'endroit désigné par le conseil d'administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour but l'animation musicale à l'occasion de manifestations diverses. Elle donne à ses membres la possibilité de se rencontrer pour exercer toutes activités se rapportant directement ou indirectement à la réalisation et à l'animation de manifestations et fêtes publiques ou privées.

Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres et manifestations, faire toutes transactions opportunes et prendre d'une manière quelconque de tous actes poursuivant le même but et pouvant faciliter l'accomplissement de son objet social

II.) Membres

Art. 5. Membres actifs: l'association se compose de membres actifs dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

Seuls les membres actifs disposent du droit de vote.

Peut devenir membre actif, toute personne manifestant sa volonté d'observer les présents statuts. Le conseil d'administration décide souverainement des adhésions des membres.

Art. 6. Membres donateurs: peut devenir membre donateur, toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête un soutien matériel ou une aide financière annuelle fixée par les présents statuts.

Art. 7. La cotisation est fixée chaque année par l'assemblée générale. Elle ne pourra dépasser le montant de 150,- € pour les membres actifs et 250,- € pour les membres donateurs.

Art. 8. La qualité de membre se perd soit par démission écrite adressée au conseil d'administration, soit par exclusion prononcée en raison d'une violation des statuts ou pour tout autre motif grave par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents, soit par le non paiement de la cotisation annuelle au 1^{er} octobre, soit par décès.

Art. 9. Les membres démissionnaires ou exclus et leurs ayants droits ne pourront réclamer le remboursement des cotisations versées et n'ont aucun droit sur l'avoir de l'association.

III.) Administration

Art. 10. L'association est administrée par un conseil d'administration, appelé également comité, lequel comprend entre trois et neuf membres majeures d'âge.

Art. 11. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de deux ans par l'assemblée générale à la simple majorité des voix présentes. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils sont révocables par l'assemblée générale.

Les candidatures pour un poste au conseil d'administration doivent être adressées au secrétaire de l'association au moins 24 heures avant la tenue de l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera en son sein un président, un secrétaire, un trésorier. D'autres postes peuvent être créés par le conseil d'administration suivant les besoins de la gestion. Les fonctions de président et le trésorier ne sont pas cumulables.

Art. 13. Le conseil d'administration peut par cooptation pourvoir aux vacances de postes qui se produiront en son sein au cours de l'exercice, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale. Les membres cooptés finissent le mandat de ce qu'ils remplacent.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du président du secrétaire ou de trois de ses membres. Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix présentes. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 15. Le conseil d'administration assure la gestion journalière et financière de l'association. Il a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi ou les statuts, est de sa compétence.

Art. 16. Le président représente l'association dans ses rapports avec les pouvoirs publics. Il dirige les séances du conseil d'unification et des assemblées générales. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou à défaut, il sera désigné par les administrateurs présents à remplaçant pour cette occasion.

Art. 17. Le secrétaire est chargé de la correspondance générale. Il dresse les rapports des séances du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Art. 18. Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association et tient la comptabilité.

Art. 19. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les ressources de l'association se composent notamment des cotisations de ses membres, des recettes provenant de manifestations organisées conformément à son objet social, de subsides et subventions, de dons et legs et de tous les revenus et intérêts généralement quelconques en relation avec l'objet social.

Le conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge.

L'assemblée générale désigne annuellement deux vérificateurs de caisse, non membres du conseil d'administration, lesquels vérifient avant l'assemblée générale la tenue correcte de la comptabilité et présenteront leurs rapports à l'assemblée générale avant l'approbation et la décharge.

Pour tout acte ne dépassant pas la valeur de 150,- €, l'association est valablement engagée par la signature de son président, ou de son vice-président, ou de son secrétaire, ou de son trésorier. Pour tout acte supérieur à la valeur de 150,- €, l'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux des administrateurs prédésignés.

IV.) Assemblée générale

Art. 20. L'assemblée générale se tient au mois de janvier de chaque année, aux jours et heures et lieux indiqués dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration a le droit de convoquer à tout moment une assemblée générale et il doit la convoquer dans un délai d'un mois sur demande écrite de un cinquième des membres actifs.

L'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle tirées au sort sera prépondérante. Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre par procuration écrite. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre.

Art. 21. La convocation aux assemblées générales se fera par écrit une semaine avant la date de sa tenue. Il ne peut être statué sur des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour. Toute proposition signée par un nombre de membres actifs disposant du droit de vote égal au moins au vingtième des membres actifs de l'association ayant le droit de vote, doit être portée à l'ordre du jour. Cette proposition doit parvenir au conseil d'administration au moins deux jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Art. 22. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus et ses décisions sont souveraines. Elle a notamment le droit de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association, de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver les comptes sociaux, de prendre toute décision et de statuer sur toutes les questions qui lui sont soumises.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre tenu par le secrétaire est consultable par les membres aux sièges sur demande et sans déplacement.

V.) Divers

Art. 23. Les modifications statutaires se feront conformément aux dispositions applicables de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 24. La dissolution de l'association est prononcée conformément aux dispositions de l'article 20 de la prédite loi. En cas de dissolution, les fonds de l'association seront affectés, après acquittement du passif, à une association nationale ayant pour objet le soutien de jeunes musiciens.

Art. 25. Les questions qui ne sont pas expressément prévues par les présents statuts, ou par le règlement interne à adopter par le conseil d'administration, sont régies par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 26. Le premier exercice social de l'association s'étendra du jour de l'adoption des présents statuts jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en janvier 2012.

Ainsi fait à Wasserbillig, le 01.06.2011 entre les associés fondateurs suivants:

Bertemes Alex, 3, rue des Romains, L-6478 ECHTERNACH, employé CFL, luxembourgeois,
Dufour Jean-Christophe, 39, rue des Romains, L-6478 ECHTERNACH, étudiant, luxembourgeois,
Warnier François, 46, Grand-Rue, L- 6630 WASSERBILLIG, ouvrier de l'Etat, luxembourgeois,
Dufour Thierry, 39, rue des Romains, L-6478 ECHTERNACH, cuisinier, français,
Schmidt Marco, 39, rue des Romains, L-6478 ECHTERNACH, électricien, allemand.

Signatures.

Référence de publication: 2012066591/107.

(120093183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Fiduciaire Esplanade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 157.736.

Hiermit bestätige ich, dass ich mein Amt als Geschäftsführer der Fiduciaire Esplanade S.à.r.l., 30, Esplanade de la Moselle, L- 6637 Wasserbillig mit Gesellschafterbeschluss vom 30. November 2011 niedergelegt habe und seid dem nicht mehr von mir ausgeübt wurde.

Trier, den 30. März 2011

Egon Notte.

Référence de publication: 2012066593/11.

(120093740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Fiduciaire Esplanade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 157.736.

Hiermit bestätige ich, dass ich mein Amt als Geschäftsführer der Fiduciaire Esplanade S.à.r.l., 30, Esplanade de la Moselle, L- 6637 Wasserbillig mit Gesellschafterbeschluss vom 30. November 2011 niedergelegt habe und seid dem nicht mehr von mir ausgeübt wurde.

Trier, den 30. März 2011.

Oliver Morstein.

Référence de publication: 2012066594/11.

(120093742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.851.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 mai 2012 que:

Daniel Beck, né le 3 janvier 1960 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2012 et pour une période expirant immédiatement après la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur le rapport annuel de la société qui se tiendra en 2013,

Holger Pfeiffer, né le 20 juin 1967 à Dillenburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2012 et pour une période expirant immédiatement après la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur le rapport annuel de la société qui se tiendra en 2013.

Pierre-Antoine Boulat, né le 16 octobre 1959 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2012 et pour une période expirant immédiatement après la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur le rapport annuel de la société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Référence de publication: 2012067242/23.

(120094621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Fiduciaire Esplanade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 157.736.

Hiermit bestätige ich, dass ich mein Amt als Geschäftsführerin der Fiduciaire Esplanade S.à r.l., 30, Esplanade de la Moselle, L- 6637 Wasserbillig mit Gesellschafterbeschluss vom 30. November 2011 niedergelegt habe und seid dem nicht mehr von mir ausgeübt wurde.

Trier, den 30. März 2011.

Alexandra Schuh.

Référence de publication: 2012066595/11.

(120093746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Cibus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 59.077.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012066598/13.

(120094105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066618/9.

(120095402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Carmel Capital VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 167.196.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mai 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012066599/13.

(120094103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Finnist Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 151.201.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 mai 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012066600/13.

(120094097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Prepsa Traders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 103.503.

suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mai 2012 il a été convenu ce qui suit:

- La démission de M. José ORTIZ-MARTINEZ, en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat.
- Election d'un nouvel administrateur:

Mme Andrea Thielenhaus, 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016

Luxembourg, le 15 mai 2012.

PREPSA TRADERS S.A.
Signature

Référence de publication: 2012066601/15.

(120094096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Société civile immobilière F.S.L., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg E 1.542.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 mars 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012066604/13.

(120094100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 119.541.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 25 mai 2012

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de M. Andrew Smith, M. Jon Gustav Martin Rikard Lekander, M. Charles Macrae, M. Alessandro Bronda, à partir du 25 mai 2012, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013;
- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée, Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.), à partir du 25 mai 2012, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012066606/16.

(120095614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 119.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066607/10.

(120095615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.941.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Actor General Partner S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066608/11.

(120094901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

AC Multiservices (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3336 Hellange, 6A, Wisestrooss.
R.C.S. Luxembourg B 137.199.

Cession de parts sociales sous seing privé

En vertu de l'acte de cession de parts du 15 Mars 2012,

M. Antoine CIARDIELLO, entrepreneur, né le 26/09/1969 à Thionville, demeurant 27 rue du Général Joffre F-57100 Thionville a transféré 100 parts détenues dans la société à Mme Sandrine GILABER, employé, né le 19/10/1970 à Thionville, demeurant 27 rue du Marechal Joffre F-57100 Thionville.

Les associés de la société sont à présent:

- Antoine CIARDIELLO 25 Parts sociales
- Sandrine GILABER 100 Parts sociales

Fait à Hellange, le 15/03/2012.

Le gérant

Référence de publication: 2012066630/17.

(120095685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.941.

Le siège social de:

1. Triton Fund III L.P.
2. Triton Fund III Executives L.P.
3. Triton Fund III F&F No. 2 L.P.
4. Triton Fund III F&F No. 3 L.P.
5. Triton Fund III F&F No. 4 L.P.
6. Triton Fund III F&F G L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Actor General Partner S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066609/18.

(120094901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Afinis Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 avril 2012 que:

- Monsieur Philippe Bruneton, né le 18 juin 1963 à Paris, de nationalité française et ayant son adresse au 51, rue des Aubépines L-1145, Luxembourg a été nommé Directeur Général, délégué à la gestion journalière de la société, et ce pour une période indéterminée. Il aura les pouvoirs pour agir au nom de la société et l'engager valablement par sa seule signature.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012066610/16.

(120095253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.543.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066620/9.

(120095186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Capital Value, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.336.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Juni 2012.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2012066696/14.

(120094827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Axius European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.995.

Les actionnaires de la Société, lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 mai 2012, ont résolu de renouveler les mandats de tous les administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012066623/15.

(120094925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Alemar Investments Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 135.713.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012066611/12.

(120095628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Amcon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.503.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant unique

Référence de publication: 2012066613/13.

(120095431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 19 décembre 2011 que:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, ayant son siège au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a transféré le 19 décembre 2011 15.138.244 parts sociales ordinaires A de la Société à ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (UK) LIMITED, ayant son siège au 20 Carlton House Terrace, Londres SW1Y5AN, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
J.K. J. Wilesmith
Gérant

Référence de publication: 2012066646/15.

(120094922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

American-European Insurance Brokerage, Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue Hoimesbuch.
R.C.S. Luxembourg B 88.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066614/10.

(120095664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Antinéum SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 155.096.

Le siège de la société ANTINEUM SA,
7 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg,
inscrite au RCS sous le numéro B155096
A été dénoncé le 04/06/2012 par GESFO SA (domiciliaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESFO S.A.

Référence de publication: 2012066615/12.

(120095545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Appledore Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 164.786.

Il résulte d'une décision de l'associé unique que son adresse est, depuis le 1^{er} mars 2010, Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize

Munsbach, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066617/11.

(120095700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Muha HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.899.

Le siège social de:

1. Triton Fund III LP.
2. Triton Fund III No.2 L.P.
3. Triton Fund III Executives L.P.
4. Triton Fund III G L.P.
5. Triton Fund III F&F No. 2 L.P.
6. Triton Fund III F&F L.P.
7. Triton Fund III F&F No. 3 L.P.
8. Triton Fund III F&F No. 4 L.P.

9. Triton Fund III F&F G L.P.
a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Muha HoldCo S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2012067636/21.

(120095919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Cinq.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg ZI 2000.

R.C.S. Luxembourg B 123.934.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire Du 31 janvier 2012

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Mr REGIS BUTRYN de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplaçant:

Mr Thierry GRUN, demeurant 30B rue Jeanne d'Arc - F57140 PLESNOIS jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

*Pour la société
Catherine NEHLIG*

Référence de publication: 2012066725/14.

(120095571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.681,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.276.

—
Im Jahre zweitausendzwoölf, den elften Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Allianz Capital Partners GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80333 München, Theresienstr. 6-8, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter Nummer HRB 162 836 (ACP);

2) Allianz Infrastructure Luxembourg I SICAV-FIS, eine Aktiengesellschaft gegründet als SICAV – Spezialisierter Investmentfonds (société anonyme sous forme d'une SICAV – Fonds d'Investissement Spécialisé) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 14, Boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter Nummer B 164.966 (Allianz Infrastructure Lux I);

3) Allianz Infrastructure Luxembourg II SICAF-FIS, eine Aktiengesellschaft gegründet als SICAF -Spezialisierter Investmentfonds (société anonyme sous forme d'une SICAF – Fonds d'Investissement Spécialisé) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 14, Boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter Nummer B 165.370 (Allianz Infrastructure Lux II); und

4) Allianz France Infrastructure I S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) französischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 87, rue de Richelieu, F-75002 Paris und eingetragen im Register des Handelsgerichts Paris (RCS Paris) unter Nummer 403 213 390 (Allianz France Infrastructure I),

handelnd in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter (die Derzeitigen Gesellschafter) der Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 14, Boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 50.050, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter Nummer B 157.276 (die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Camille MINES, Notar mit Amtssitz in Capellen, vom 26. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 179 vom 28. Januar 2011. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert durch notarielle Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, vom 11. Januar 2012, auf dem Wege der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

sowie, zum Zwecke der Zeichnung der neu herauszugebenden Anteile an der Gesellschaft,

5) ALLIANZ GLOBAL INVESTORS ITALIA SGR S.p.A., eine Gesellschaft italienischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Piazza Velasca, 7/9 Mailand, Italien, handelnd als Verwaltungsgesellschaft für den Fondo Chiuso Allianz Infrastructure Partners I (die Allianz Infrastructure Partners I).

Die Allianz Infrastructure Partners I wird nachfolgend als der Neue Gesellschafter bezeichnet.

Die Derzeitigen Gesellschafter sowie der Neue Gesellschafter werden vertreten durch Maître Victoria Leyens, avocat à la Cour, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund von fünf privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in München, am 10. Januar 2012, Luxemburg, am 6. Januar 2012, Paris, am 11. Januar 2012 und Mailand, am 10. Januar 2012.

Die Vollmachten bleiben nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Derzeitigen Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung gegenwärtiger Beschlussfindung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Erhöhung (i) des Gesellschaftskapitals von EUR 50.050 auf insgesamt EUR 53.681 gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 997 durch Ausgabe von 363.100 gleichwertigen Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (die Neuen Anteile) sowie Zeichnung der Neuen Anteile durch den Neuen Gesellschafter und (ii) der gesetzlichen Rücklage von EUR 5.005 auf EUR 5.369;

2. Abänderung des fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 53.681 (dreiundfünfzigtausendsechshunderteinundachtzig Euro), eingeteilt in 5.368.100 (fünf Millionen dreihundertachtundsechzigtausendeinhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (einem Cent) pro Anteil."

II. Sodann treffen die Derzeitigen Gesellschafter folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Derzeitigen Gesellschafter beschließen, (i) das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 3.631 (dreitausendsechshunderteinunddreißig Euro) zu erhöhen, um es von EUR 50.050 (fünfzigtausend fünfzig Euro) auf insgesamt EUR 53.681 (dreiundfünfzigtausendsechshunderteinundachtzig Euro) zu erhöhen, gemeinsam mit der Einzahlung eines Ausgabeagios in Höhe von EUR 997 (neunhundertsevenundneunzig Euro), durch die Ausgabe von insgesamt 363.100 (dreihundertdreihundsechzigtausendeinhundert) gleichwertige Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) und die Neuen Anteile durch den Neuen Gesellschafter wie folgt zeichnen zu lassen sowie (ii) die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft von gegenwärtig EUR 5.005 (fünftausendfünf Euro) auf EUR 5.369 (fünftausenddreihundertneunundsechzig Euro) zu erhöhen.

Zeichnung - Einzahlung

Der Neue Gesellschafter vorgenannt, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt hiermit (i) 363.100 (dreihundertdreihundsechzigtausendeinhundert) neu ausgegebene Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Bareinzahlung in Höhe von EUR 4.628 (viertausendsechshundertachtundzwanzig Euro) voll einzuzahlen.

Diese Bareinlage in Höhe von EUR 4.628 (viertausendsechshundertachtundzwanzig Euro) wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(i) ein Betrag von EUR 3.631 (dreitausendsechshunderteinunddreißig Euro) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt; und

(ii) der restliche Betrag von EUR 997 (neunhundertsevenundneunzig Euro) wird als Ausgabeagio eingezahlt, wobei insgesamt EUR 364 (dreihundertvierundsechzig Euro) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft verwendet wird, die damit von gegenwärtig EUR 5.005 (fünftausendfünf Euro) auf EUR 5.369 (fünftausenddreihundertneunundsechzig Euro) erhöht wird, während der restliche Betrag in Höhe von EUR 633 (sechshundertdreiunddreißig Euro) in die freie Rücklage eingezahlt wird.

Der amtierende Notar stellt fest, dass die Summe in Höhe von EUR 4.628 (viertausendsechshundertachtundzwanzig Euro) auf das Bankkonto der Gesellschaft eingezahlt wurde, und der Gesellschaft ab heute gemäß einer Bankbestätigung vom 11. Januar 2012 zur Verfügung steht.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Anteilsinhaber	Anzahl der gehaltenen Anteile
ACP	363.100
Allianz Infrastructure Lux I	3.251.950
Allianz Infrastructure Lux II	1.128.520
Allianz France Infrastructure I	261.430

Allianz Infrastructure Partners I	363.100
TOTAL	5.368.100

III. Sodann treffen die Derzeitigen Gesellschafter sowie der Neue Gesellschafter folgenden Beschluss:

Zweiter Beschluss

Die Derzeitigen Gesellschafter und der Neue Gesellschafter beschließen, den fünften Artikel der Satzung der Gesellschaft entsprechend des vorausstehenden Beschlusses wie folgt abzuändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 53.681 (dreiundfünfzigtausendsechshunderteinundachtzig Euro), eingeteilt in 5.368.100 (fünf Millionen dreihundertachtundsechzigtausendeinhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (einem Cent) pro Anteil."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zulasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 1.200 (eintausendzweihundert Euro).

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache mächtig, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Verlangen des Bevollmächtigten der erschienenen Partei und im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der deutschen und der englischen Fassung, ist die deutsche Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, an dem eingangs erwähnten Datum.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des Vorausgegangenen

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Allianz Capital Partners GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under German law, with registered office at Theresienstr. 6-8 in D-80333 Munich and registered with the Trade Register at the local district court of Munich (Handelsregister beim Amtsgericht München) under number HRB 162 836 (ACP);

2) Allianz Infrastructure Luxembourg I SICAV-FIS, a public limited liability company having the form of a SICAV - Specialised Investment Fund (société anonyme sous forme d'une SICAV – Fonds d'Investissement Spécialisé) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 164.966 (Allianz Infrastructure Lux I);

3) Allianz Infrastructure Luxembourg II SICAF-FIS, a public limited liability company having the form of a SICAF - Specialised Investment Fund (société anonyme sous forme d'une SICAF – Fonds d'Investissement Spécialisé) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 165.370 (Allianz Infrastructure Lux II); and

4) Allianz France Infrastructure I S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of France, with registered office at 87, rue de Richelieu, F-75002 Paris and registered with the Paris Commercial Court (RCS Paris) under number 403 213 390 (Allianz France Infrastructure I),

in their capacity as current shareholders (the Current Shareholders) of Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 14, Boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, having a share capital of EUR 50,050, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 157.276 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Camille MINES, notary residing in Luxembourg, dated November 26th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 179 of January 28th, 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary, dated January 11th, 2012, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

as well as for the subscription of the newly issued shares in the Company (the New Shareholder),

5) Allianz Global Investors Italia SGR S.p.A. a company incorporated under Italian law, having its registered office in Piazza Velasca, 7/9 Milano, Italy and acting as Management Company for the Fondo Chiuso Allianz Infrastructure Partners I (Allianz Infrastructure Partners I).

The Current Shareholders and the New Shareholder are hereby represented by Maître Victoria Leyens, attorney at law (avocat à la Cour), having her professional address in Luxembourg, by virtue of five powers of attorney under private seal, given in Munich, on January 10th, 2012, in Luxembourg, on January 6th, 2012, in Paris, on January 11th, 2012 and in Milano, on January 10th, 2012.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present minutes.

The Current Shareholders, acting as stated above, have requested the undersigned notary to record the following statements:

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Increase of (i) the share capital of the Company from EUR 50,050 to EUR 53,681 together with a premium payment of EUR 997 (nine hundred ninety-seven euro), further to the issuance of 363,100 shares having a nominal value of EUR 0.01 per share (the New Shares) and subscription to the New Shares by the New Shareholder and (ii) the legal reserve from EUR 5,005 to EUR 5,369;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company with the following wording:

" **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at EUR 53,681 (fifty-three thousand six hundred eighty-one euro), represented by 5,368,100 (five million three hundred sixty-eight thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) per share each."

II. Thereafter, the Current Shareholders pass the following resolution:

First resolution

The Current Shareholders resolves (i) to increase the share capital of the company by a total amount of EUR 3,631 (three thousand six hundred thirty-one euro) in order to bring the share capital from currently EUR 50,050 (fifty thousand fifty euro) to EUR 53,681 (fifty-three thousand six hundred eighty-one euro), to be paid together with a premium payment of EUR 997 (nine hundred ninety-seven euro), by way of issuance of 363,100 (three hundred sixty-three thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) per share each and to have the New Shares subscribed by the New Shareholder and (ii) to increase the legal reserve of the Company from currently EUR 5,005 (five thousand five euro) to EUR 5,369 (five thousand three hundred sixty-nine euro).

Subscription - Payment

The New Shareholder, represented as stated above, declare hereby (i) to subscribe to 363,100 (three hundred sixty-three thousand one hundred) newly issued shares in the Company and (ii) to pay them fully up by way of a cash payment of EUR 4,628 (four thousand six hundred twenty-eight euro).

This cash payment in a total amount of EUR 4,628 (four thousand six hundred twenty-eight euro) will be contributed to the Company as follows:

(i) a total amount of EUR 3,631 (three thousand six hundred thirty-one euro) will be paid into the share capital of the Company; and

(ii) the remaining amount of EUR 997 (nine hundred ninety-seven euro) will be paid as a premium, whereby EUR 364 (three hundred sixty-four euro) will be transferred to the legal reserve of the Company, which will be increased from currently EUR 5,005 (five thousand five euro) to 5,369 (five thousand three hundred sixty-nine euro), whereas EUR 633 (six hundred thirty-three euro) will be paid to the free reserve.

The undersigned notary declares that, according to a bank confirmation dated January 10th, 2012, the amount of EUR 4,628 (four thousand six hundred twenty-eight euro) has been transferred to the bank account of the Company, and that this amount is at the disposal of the Company as of today.

Accordingly, the shares in the Company are held as follows:

Shareholders	Number of shares
ACP	363,100
Allianz Infrastructure Lux I	3,251,950
Allianz Infrastructure Lux II	1,128,520
Allianz France Infrastructure I	261,430
Allianz Infrastructure Partners I	363,100
TOTAL	5,368,100

III. Thereafter, the Current Shareholders and the New Shareholder pass the following resolution:

Second resolution

The Current Shareholders and the New Shareholder resolve to amend article 5 of the Company's articles of association, with the following wording:

" **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at EUR 53,681 (fifty-three thousand six hundred eighty-one euro), represented by 5,368,100 (five million three hundred sixty-eight thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) per share each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated, with reservation of all rights, to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro) and will be at charge of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the proxyholder of the above appearing party, this notarial deed is worded in German, followed by an English translation. At the request of the same proxyholder, and in the case of discrepancy between the German and the English versions, the German version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: V. Leyens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2248. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012066612/223.

(120095846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

—
 Veuillez noter que suite aux décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 novembre 2010, M. Gérard BIRCHEN, administrateur A, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Avantor Performance Materials Holdings S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066621/13.

(120095745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Avery Dennison Finance Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 104.864.

—
 Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012066622/13.

(120095079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

MRM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.911.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 26 mars 2012 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de Madame Christine Gomes, 25B boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Gerhard Auer, 20 rue du Conseil Général, Ch-1205 Genève, Suisse, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Jaime Mingot, Drs trias i Pujol, 6-8, 08034 Barcelone, Espagne, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Patrick Meunier, 25B boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012067663/21.

(120096006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Allfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 29.322.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066641/9.

(120094955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

ABC Nailstore Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 56, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 150.902.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012066624/10.

(120095328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.924.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 26 avril 2012 que:

1. Le mandat des personnes suivantes a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

Peter Russell, gérant;

Paul Egerton-Vernon, gérant;

John Boothman, gérant;

Georges Gudenburg, gérant;

François Brouxel, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066626/18.

(120094831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

EEMI, Entreprise Européenne de Montage Industriel, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.712.

L'an deux mille douze,
le trente et un mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur José MARTIN, dirigeant de sociétés, demeurant 1 rue Toulouse Lautrec, F-91000 Evry.

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, est l'actionnaire unique (l'Actionnaire") de la société "Entreprise Européenne de Montage Industriel", en abrégé: "EEMI" (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant actuellement encore son siège social au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 145 712.

La Société fut constituée avec un capital social souscrit de trente et un mille euros (31'000.- EUR) suivant acte notarié dressé en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 28 avril 2009, sous le numéro 896 et page 42989;

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné à la date du 27 mars 2012, lequel acte est encore de formalités de publication au Mémorial.

Laquelle personne comparante, représentant l'intégralité du capital social, fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Approbation d'un bilan intérimaire de la Société arrêté au 30 avril 2012;

2) Adoption de la nationalité française par la Société et transfert du siège social de la Société de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) à F-91000 EVRY [France], décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en France.

3) Fixation du siège social de la Société au 1, rue Toulouse Lautrec, F-91000 EVRY (France).

4) Décision de conférer à Monsieur José MARTIN tous les pouvoirs nécessaires et requis pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à EVRY. (France).

5) Acceptation de la démission avec décharge de l'administrateur unique avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'actionnaire unique, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE d'approuver le bilan intérimaire de la Société arrêté au 30 avril 2012 qui servira de bilan de clôture à Luxembourg et en même temps comme bilan d'ouverture en France.

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE de transférer le siège social statutaire et le siège effectif de direction de la Société de la commune de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) en France et plus précisément à F-91000 EVRY et de faire adopter par la Société la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

L'Actionnaire constate, pour autant que de besoin, que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales luxembourgeoises et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Une fois transférée en France, l'Actionnaire DECIDE de fixer le nouveau siège social de la Société au 1 rue Toulouse Lautrec, F-91000 EVRY [France].

Quatrième résolution

Il est décidé de conférer à Monsieur José MARTIN, prénommé, tous pouvoirs nécessaires à l'effet d'exécuter toutes les obligations légales de la Société restant à être effectuées à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et de parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à EVRY [France] et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'accepter la démission de l'administrateur unique de la Société et DECIDE de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat mais ceci seulement avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

L'Actionnaire unique fait encore remarquer que la démission du dernier commissaire aux comptes, la société "BREWERY HOLDINGS INC", a été acceptée par décision de l'assemblée générale du 03 janvier 2011 et dont un extrait fut publié régulièrement au Mémorial, en date du 16 mars 2011, sous le numéro 497 et page 23831.

Condition suspensive

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société en France.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites des présentes sont estimés à la somme de sept cents euros.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant, en sa qualité d'Associé unique, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2012. Relation: EAC/2012/6980. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012067438/80.

(120096037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.924.

Les comptes annuels au 14 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066627/10.

(120094833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

ABF European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 934.267.166,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.908.

Les comptes annuels au 14 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066629/10.

(120094834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Accountis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 146.381.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clemency, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012066631/10.

(120095705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Athena Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 164.265.

In the year two thousand and twelve

On the fifteenth day of May

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Sanjay Shah, Investment Manager, born on 11 September 1970 in London, United Kingdom, residing at Villa C2, The Palm Jumeira, Post box 191710, Dubai, U.A.E., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Athena Equity Trading S. à r.l.", with its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll R.C.S. Luxembourg B 164.265, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 18th, 2011, published in the Mémorial C number 3013 December 8th, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to transfer the registered office of the Company from L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll to L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

Second resolution

Further to the resolution above, the appearing party decides to amend articles 2.1 and 2.3 of the articles of association of the Company so that it may now be read as follows:

2.1. The registered office of the Company is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

2.3. However, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the same Municipality.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le quinze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

M. Sanjay Shah, Gestionnaire de Fonds, né le 11 septembre 1970 à Londres, Royaume-Uni, domicilié à Villa C2, The Palm Jumeira, Post box 191710, Dubai, E.A.U,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Athena Equity Trading S. à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 164.265, constituée aux termes d'un acte par le notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3013 du 08 décembre 2011.

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

La comparante décide de transférer le siège social de la Société de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, la comparante décide de modifier les articles 2.1 et 2.3 des statuts de la Société comme suit:

2.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).

2.3. Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la Commune.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2012. Relation: EAC/2012/6550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012067289/78.

(120096066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Actech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.192.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Référence de publication: 2012066632/10.

(120095046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

Les comptes annuels au 21 avril 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bereldange, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066633/11.

(120095074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

Les comptes annuels au 31 mars 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bereldange, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066634/11.

(120095451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Agence d'Assurances Joël Simon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller.

R.C.S. Luxembourg B 142.964.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066635/10.

(120094844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Bavaria SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.919.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012066672/12.

(120095169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

AIMA SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8820 Holtz, 38, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 4.345.

Modification de l'adresse de Monsieur Marc KEMMER

16, rue de la Fontaine L-8611 PLATEN

Redange-sur-Attert, le 06 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012066637/10.

(120095000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Airvault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.759.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066639/10.

(120095801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Algoquest Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 153.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066640/10.

(120095450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Innobike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.824.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 4 juin 2012

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Franck AMOUYAL de son poste d'Administrateur avec effet au 4 juin 2012. Il décide également de révoquer de leur poste d'administrateur la société anonyme International Merchant Trading SA à dater du 8 décembre 2011 et la société anonyme TreeBEA SA à dater du 28 décembre 2011.

A leur place, l'Assemblée décide de nommer, pour une durée de 6 ans, Madame Audrey LECOUSTRE domiciliée Rue Sainte-Croix 60 à F-62500 SAINT-OMER et Madame Marylène GITZINGER domiciliée Rue Abbé Pierson 16 à F-54150 LES BAROCHES.

Le mandat d'administrateur de Mme LECOUSTRE débute le 8 décembre 2011. Le mandat d'administrateur de Mme GITZINGER débute le 28 décembre 2011. Ils prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat d'administrateur de Mickaël BERTIN.

Enfin, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes, la Sàrl HMS FIDUCIAIRE.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Mickaël BERTIN et celui de commissaire aux comptes, la Sàrl HMS FIDUCIAIRE prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Mickaël BERTIN prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012067549/24.

(120096246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Ambiances Renovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.156.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066642/9.

(120095586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Andmar s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 345, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 42.725.

Par convention du 3 mai 2012, Monsieur Jeffrey Davies, né le 15 mai 1950 à Swansea, Grande-Bretagne, demeurant à L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne, détenteur d'une part sociale de la société ANDMAR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, RCS de Luxembourg, B 42.725, a transféré sa part sociale de la société ANDMAR S.à r.l. à Monsieur Andrew Bruce, associé-gérant de la société ANDMAR S.à r.l.

Référence de publication: 2012066645/11.

(120095191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Arakangas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 93.391.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant catégorie A a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé gérant de catégorie A, pour une durée illimitée, avec effet au 1^{er} avril 2012:
Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
4. L'adresse professionnelle du gérant catégorie A, Monsieur Eric LECLERC, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012066647/18.

(120095461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

C.B. Fleet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.593.

—
En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

- Election de Mr. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint Martin, France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie B avec effet au 7 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager B*

Référence de publication: 2012066690/16.

(120094893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Imolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 94.190.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 29 mars, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- IMOLUX SA, avec siège social à L-1611 LUXEMBOURG, 39 avenue de la Gare, B94190 Le même jugement a nommé juge commissaire Me Carole BESCH Juge et liquidateur Me Fatiha RAZZAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16/4/2012 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce Tribunal.

*Pour extrait conforme
L-2128 Luxembourg
22, rue Marie-Adélaïde
Maître FATIHA RAZZAK*

Référence de publication: 2012067547/19.

(120096433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.
